

CONTACT

Maryse Gits

SOFTIMAT

Tél.: +32 2 352 83 86

maryse.gits@softimat.com

Lasne, le 22 mars 2013

PUBLICATION CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 2 MAI 2007

Softimat publie l'information requise par l'article 15, § 1^{er} et l'article 18, § 1^{er} de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées.

Pour rappel, les statuts de Softimat prévoient que toute personne physique ou morale qui possède, acquiert ou cède des titres représentatifs ou non du capital, conférant le droit de vote, doit déclarer à la société émettrice le nombre de titres en sa possession lorsque les droits de vote afférents à ces titres atteignent ou franchissent (à la hausse ou à la baisse) une quotité de 3% du total du nombre des droits de vote existant au moment de la réalisation de la situation donnant lieu à la déclaration. La même notification doit être faite lorsque les droits de vote atteignent ou franchissent une quotité de 5%, de 10% et ainsi de suite par tranche de 5%.

Information au 21 mars 2013 :

• Montant total du capital social :	24.499.770,17€
• Nombre total des actions ordinaires existantes :	6.309.439
• Nombre total de droits de vote (dénominateur) :	6.309.439
• Nombre total des warrants existants (chaque warrant conférant le droit à son détenteur de souscrire à 1 nouvelle action ordinaire) :	0
• Nombre total des options existantes (chaque option conférant le droit à son détenteur d'acquérir de Softimat 1 action ordinaire existante) :	0

Cette publication fait suite à la réduction du capital pour un montant de 412.370,60€ par la destruction le 21 mars 2013 de 115.720 actions, nulles de plein droit.

Les notifications de participations importantes conformément à la Loi du 2 mai 2007 et aux statuts de Softimat, peuvent être transmises à maryse.gits@softimat.com

La présente information est publiée sur le site www.softimat.com.

